

PROCEDURE POUR LES DEMANDES DE LICENCES

PERIODE DE VALIDITE DES LICENCES ADULTE, ENFANT et DIRIGEANT Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Avec période de recouvrement de l'assurance jusqu'au 15 octobre 2020

Nous vous rappelons que **TOUT** club affilié à la F.F.A.B. s'engage
à licencier **TOUS** ses adhérente)s

Article 33-1 du Règlement Intérieur fédéral

- **Licence ADULTE : 36 Euros.**
Pratiquant né avant le 1^{er} juillet 2006.
- **Licence ENFANT : 26 Euros.**
Pratiquant né à partir du 1^{er} juillet 2006.

Pour les **mineurs** une **autorisation parentale** est **obligatoire**. A cet effet la vignette (accollée au timbre de licence) est à signer et à coller sur le passeport avec le timbre de licence de la saison.

- **Licence DIRIGEANT / ENSEIGNANT : 56 Euros.**
Cette licence est fortement conseillée pour les enseignants et les dirigeants de clubs tout particulièrement pour les présidents qui sont responsables devant la loi (mandataires sociaux).

Une **carte dirigeant / enseignant valable du 1^{er} juillet au 30 juin**, est envoyée aux clubs pour les pratiquants ayant réglé une licence dirigeant/enseignant.

WWW.FFABAIAKIDO.FR

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL

FFAB.AIKIDO@WANADDD.FR

AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'AIKIDO

PREMIERE ADHESION :

Pour la première prise de licence ou en cas de changement de club, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique datant moins d'un an.

RENOUVELLEMENTS :

Le certificat médical sera exigé tous les 3 ans. Durant ce laps de temps, un questionnaire de santé est obligatoire.

- ☛ si vous avez répondu NON à toutes les questions ➡ le certificat médical n'est pas à fournir
- ☛ si vous avez répondu OUI à au moins une question ➡ vous devez fournir un certificat médical

De même, un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive sera exigé l'année où vous présentez un grade même si vous êtes dans la période de renouvellement. Celui-ci devra être daté de moins d'un an à la date de l'examen.

PASSEPORT FFAB

Trois types de passeports sont disponibles :

- ☛ Un passeport cartonné est remis gratuitement à tous les licenciés par le responsable du club
- ☛ Pour les débutants « un 1^{er} passeport » couvrant 2 saisons sportives peut être délivré dans les mêmes conditions
- ☛ Un passeport de luxe est également en vente (10 euros) auprès de l'organe territorial dont vous dépendez ou auprès de la FFAB

ATTESTATION D’AFFILIATION FEDERALE CLUB

Une attestation d'affiliation est adressée aux clubs après règlement de la cotisation fédérale 2019/2020. Elle doit être affichée dans chaque club.

Vous pouvez également télécharger dans votre espace réservé un duplicata de cette attestation d'affiliation.

WWW.FFABAIKIDO.FR

« Espace Réservé » - « Espace club » - « Etats administratifs »

LICENCE « PAPIER »

FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE de « PREMIERE ADHESION »

↓
IMPRIME BLANC

DEUX TYPES
DE
FORMULAIRES

FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE "RENOUVELLEMENT"

↓
IMPRIME ROSE +
Questionnaire de sante

Ce formulaire est à remplir pour les pratiquants demandant leur première licence F.F.A.B.
Remplissez impérativement les rubriques suivantes :

- ☛ Nom, prénom (y compris sur le timbre en haut à droite)
- ☛ Date de naissance
- ☛ Adresse postale, mail, téléphone
- ☛ Catégories : Dirigeant, Adulte, Enfant

- ☛ Utilisez la licence renouvellement pré-remplie pour chaque pratiquant. En cas de modification de la situation du pratiquant, notifiez-la **de façon lisible** dans la rubrique concernée (exemples : Adresse, grade ...).
Un pratiquant devra toujours conserver le même numéro de licence sous lequel est enregistré son historique AIKIDO (DAN...).
Si vous ne pouvez pas utiliser la licence renouvellement d'un pratiquant (changement de club, perte du formulaire...), prendre un formulaire de première adhésion, barrer le numéro de licence déjà imprimé et le remplacer par le numéro précédemment attribué au licencié en renseignant le nom et le numéro d'affiliation de votre club.
- ☛ Faire remplir le questionnaire de santé afin de savoir si le certificat médical est à fournir

Le responsable du club devra remettre immédiatement à chaque licencié la partie basse de la licence comportant les garanties d'assurances proposées par la FFAB.

ATTENTION : LA SIGNATURE DU LICENCIE EST OBLIGATOIRE !!!

Nous vous remercions de bien vérifier que l'ensemble des informations enregistrées par le licencié soit correcte afin d'éviter d'avoir à vous retourner vos licences.

UN ENVOI COMPORTANT DES DEMANDES DE LICENCES NON SIGNEES ou COCHEES SERA RETOURNE DANS SON INTEGRALITE.

BORDEREAU D'ENVOI DE DEMANDE DE LICENCE

Vous y inscrivez vos pratiquants en les classant suivant leur catégorie : Enfant, Adulte ou Dirigeant.

Les volets blanc et jaune sont à retourner au siège fédéral avec les demandes de licences et un chèque de règlement libellé à l'ordre de la FFAB. Le volet bleu est à conserver par le club.

N'ADRESSEZ A CHAQUE FOIS QU'UN SEUL CHEQUE GLOBAL AU NOM DU CLUB

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB

Les renseignements que vous apporterez sur cette fiche sont nécessaires à la mise à jour annuelle des fichiers clubs de la FFAB. Les trois volets autocopiants devront être retournés **IMPERATIVEMENT EN DEBUT DE SAISON** au siège de la fédération :
FFAB – LES ALLEES –83149 BRAS

ATTENTION : Les modifications ou mises à jour des clubs sur le site de la FFAB WWW.FFABAIKIDO.FR sont à effectuer par les responsables ou dirigeants de club

LICENCE EN LIGNE

☛ **VOUS AVEZ DEJA OPTÉ POUR L'ENREGISTREMENT DES LICENCES EN LIGNE ?**

Les licences «**RENOUVELLEMENTS**» sont disponibles sur votre espace « réservé club ». Un simple clic sera suffisant.

Nous vous proposons également des licences papier « **PREMIERE ADHESION** » afin que la personne qui enregistre les licences en ligne, ait toutes les données nécessaires pour l'enregistrement de vos futurs licenciés.

Par ailleurs, la fiche de renseignements club doit être renseignée via votre « espace réservé club ».

Vous devrez également même à jour votre « fiche web » sur le site internet.

☛ **VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR L'ENREGISTREMENT DES LICENCES EN LIGNE ?**

Les clubs sont de plus en plus nombreux à opter pour le système d'enregistrement des licences en ligne, (près de 70 % des licences sont prises en fin de saison 2018/2019). Alors pourquoi pas votre club !!!

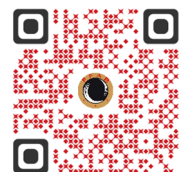
Aussi pour choisir cette option, vous devez **OBLIGATOIREMENT** envoyer au Siège de la Fédération :

- le contrat de « demande de Licence en Ligne » dûment complété et signé par le Président du Club.
- le Mandat de Prélèvement SEPA.
- le R.I.B.

Nous vous conseillons de lire attentivement, le mode d'emploi par internet ci-joint pour « **Les Licences en Ligne** » que vous pouvez également télécharger dans la rubrique « Espace Club » - « Besoin d'Aide » ou de visualiser le « Didacticiel » prévu à cet effet.

Nous vous précisons également que vous pouvez contacter le service « Licences » pour toute question ou information complémentaire qui vous est nécessaire pour la bonne marche de votre club.

- Soit par mail : ffab.aikido@wanadoo.fr
- Soit par téléphone au 04.98.05.23.11



Le siège fédéral reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous souhaite de passer une excellente saison 2019/2020